

Pierre Morath

Les internés militaires en suisse pendant la 2e guerre mondiale

Le cas des polonais de la division Prugar



Schriftenreihe der Eidgenössischen Militärbibliothek
und des Historischen Dienstes
Publications de la Bibliothèque militaire fédérale et
du Service historique

Nr. 20



*Eidgenössische Militärbibliothek und Historischer Dienst
Bibliothèque militaire fédérale et Service historique
Biblioteca militare federale e Servizio storico
Federal Military Library and Historical service*

Die Eidgenössische Militärbibliothek und der Historische Dienst. Gegründet zwischen 1848 und 1864. Spezialbibliothek für das Kader der Schweizer Armee und für militärgeschichtlich und sicherheitspolitisch interessierte Personen. Bestand rund 300'000 Bände. Themenbereiche: Militär- und Kriegsgeschichte, Waffentechnik, Organisation von Armeen, Militärpädagogik, Militärrecht, Militärsoziologie, Militärökonomie, Wehrtechnik, sicherheitspolitische Forschung, Friedens- und Konfliktforschung, Bevölkerungsschutz. Neben der Ausleihe und Abgabe von Dokumenten umfangreiche Recherchen. Archivdienst VBS und Armee. Militärhistorische und militärwissenschaftliche Publikationen. Militärhistorische Beratung und Lehre.

La Bibliothèque militaire fédérale et le Service historique. Fondée entre 1848 et 1864, la BMF est une bibliothèque spécialisée à l'usage des cadres de l'armée et de toute personne intéressée par l'histoire militaire et la politique de sécurité. Elle contient 300'000 volumes ayant trait à des thèmes militaires: l'histoire, la technique des armes et de l'armement, l'organisation des armées, la pédagogie, le droit, la sociologie et l'économie militaires, la politique de sécurité, la paix et les conflits, la protection de la population. Outre le prêt, la BMF effectue des recherches, elle fonctionne comme Service des archives du DDPS et de l'Armée, elle édite des publications en histoire et sciences militaires, et elle donne conseil et organise des formations dans ces domaines.

La Biblioteca militare federale ed il Servizio storico. Fondati tra il 1848 ed il 1864. Trattasi di una biblioteca speciale per i quadri dell'Esercito svizzero e per tutti quelli che sono interessati a temi storico-militare e di politica di sicurezza. Ricca di oltre 300'000 volumi. Temi trattati: la storia militare e della guerra, la tecnica delle armi, l'organizzazione, la pedagogia militare, il diritto, la sociologia militare, l'economia militare, la tecnica della difesa, la ricerca in materia di politica di sicurezza, la ricerca sulla pace e sui conflitti, la difesa della popolazione. Oltre al prestito e la messa a disposizione delle opere, ampie ricerche. Servizio dell'archivio DDPS e dell'Esercito. Pubblicazioni storico-militare e scientifico-militare. Consulenza storico-militare come pure il suo insegnamento.

The Swiss Federal Military Library and the Historical Service. Founded between 1848 and 1864, the FML is a specialized library for staff of the Swiss armed forces and anybody interested in military history and security policy. The library holdings count 300'000 units. Its subject areas include: military and war history, weapons technology, military organisation, pedagogies, law, sociology, and economics, Defense technology, security policy, peace and conflict research, civil protection. Apart from the rental service, the FML offers extensive research services, it functions as the Archives of the Defense department and armed forces, it edits scientific publications, and it provides for lectures and consultation on issues of military history.

Pierre Morath est né en 1970. Il est diplômé en Histoire de l'Université de Genève (1995) et en Management des organisations sportives de l'Université de Lyon I (2001).

A la suite de ses études, il mène en parallèle une carrière de sportif de haut niveau en athlétisme et de chercheur en Histoire contemporaine. Entre 1996 et 2003, il publie plusieurs ouvrages sur l'histoire du sport et de l'Olympisme.

Egalement attiré par la littérature et l'art, il publie en 2001 un premier roman, « Les voyages de l'absence » (Editions Cabédita), et suit une formation de scénariste à Genève.

Depuis 2004, Il se consacre à l'audiovisuel et au cinéma au sein de la société nva21. En 2005, il a réalisé en compagnie de Nicholas Peart son premier long métrage : un documentaire de captation tourné dans les coulisses du sport professionnel et intitulé « Les règles du jeu ». Le film est sorti en salles en Suisse en octobre 2005.

Journaliste RP, Pierre Morath a collaboré également à plusieurs reprises avec la télévision, que ce soit en qualité de consultant (Télévision Suisse romande) ou de journaliste reporter images (pool des télévisions locales de Suisse romande).

Die EMB unterstützt und betreibt militärhistorische und militärwissenschaftliche Forschung. Im Rahmen dieser Aufgabe erscheinen die Forschungsergebnisse von Dienstleistenden und von anderen wissenschaftlich und militärpublizistisch Tätigen in der *Schriftenreihe der Eidgenössischen Militärbibliothek und des Historischen Dienstes* in loser Folge.

La BMF pratique et soutient la recherche dans le domaine de l'histoire et des sciences militaires. Celle-ci est effectuée notamment par des spécialistes en service ou d'autres scientifiques intéressés par ce domaine. Leurs travaux sont publiés de façon suivie dans les *Publications de la Bibliothèque militaire fédérale et du Service historique*.

La BMF sostiene e promuove la ricerca sia in campo storico-militare sia scientifico-militare. Questa viene effettuata da specialisti durante il loro servizio militare ed altri interessati in questo campo. I risultati ottenuti vengono pubblicati nella collana *Pubblicazioni della Biblioteca militare federale ed il Servizio Storico* in libera successione.

The FML supports or effectuates military historical and military scientific research. The results of this research done by both Swiss militia soldiers and scientists or publishers in the military field are being published in the irregular series *Publications of the Swiss Federal Military Library and the Historical Service*.

Schriftenreihe der Eidg. Militärbibliothek und des Historischen Dienstes
Publications de la Bibliothèque militaire fédérale et du Service historique
Pubblicazioni della Biblioteca militare federale ed il Servizio Storico
Publications of the Swiss Federal Military Library and the Historical Service

Bisher erschienen / Déjà parus / Già apparsi / Titles already published

- Nr. 1** Sterchi Bernhard, Fortuna im burgundischen Hofadel (15. Jahrhundert). Literarische Traditionen und deskriptive Techniken
- Nr. 2** Sommer Andreas Urs, Zur militärischen Metaphorik im Stoizismus
- Nr. 3** Rutschmann Werner, Die Visier- und Richtmittel der Schweizer Feld- und Positionsgeschütze Mitte 19. bis Anfang 20. Jahrhundert
- Nr. 4** Sterchi Bernhard, Der Orden vom Goldenen Vlies und die burgundischen Überläufer von 1477
- Nr. 5** Sommer Andreas Urs, Krieg und Geschichte. Zur martialischen Ursprungsgeschichte der Geschichtsphilosophie
- Nr. 6** Flückiger Mathias, Religion in der Schweizer Armee
- Nr. 7** Büchler Georg, Neue Beziehungen in den Balkan. Schweizer Kontakte zu Slowenien und Mazedonien
- Nr. 8** Thomas Flatt, Hans Peter Bläuer, Reto Ammann, Aspekte der Beziehungen zwischen der Schweiz und den Baltischen Staaten
- Nr. 9** Scheuzger Stephan, Aspekte der Beziehungen der Schweiz zu Mexiko und Zentralamerika
- Nr. 10** Schweizer Schlachtfelder I: Bibracte, Baylen
- Nr. 11** Schweizer Schlachtfelder II: Laupen, St. Jakob, Bicocca
- Nr. 12** Schweizer Schlachtfelder III: Schwaderloh, Luftgefechte 1940
- Nr. 13** Christophe Koller, Claudio Recupero, „Ce qu'il y a de beau, d'intéressant et d'horrible en Suisse“. Correspondance de Joseph Gautier, soldat des armées de Napoléon pendant les campagnes d'Helvétie et d'Allemagne (1799-1801)
- Nr. 14** Bachmann Thomas, Guillaume Henri Dufour im Spiegel seiner Schriften – Bibliographisches Handbuch
- Nr. 15** Altermatt Bernhard, Der Umgang der Schweizer Armee mit der Mehrsprachigkeit: Proportionalität und Territorialität
- Nr. 16** Poffet Jost Rodolphe, Kriegsende, Waffenstillstand, Kapitulation und Friedensschluss
- Nr. 17** Schwab Andreas, Vom "totalen Krieg" zur "deutschen Gotterkenntnis" – Die Weltanschauung Erich Ludendorffs
- Nr. 18** Graf Walter, Fricktaler Aktivdienst 1939-1940 – Erlebnisbericht eines Augenzeugen. Geb. Mitr. Kp. IV/32
- Nr. 19** Allain Philippe, L'élaboration du règlement de service RS80 de l'armée suisse: mise en œuvre ou remilitarisation de la réforme Oswald?
- Nr. 20** Morath Pierre, Les internés militaires en suisse pendant la 2e guerre mondiale. Les cas des polonais de la division Prugar

Pierre Morath

Les internés militaires en suisse pendant la 2e guerre mondiale

Le cas des polonais de la division Prugar

Schriftenreihe der Eidgenössischen Militärbibliothek
und des Historischen Dienstes
Publications de la Bibliothèque militaire fédérale et
du Service historique

Nr. 20



*Eidgenössische Militärbibliothek und Historischer Dienst
Bibliothèque militaire fédérale et Service historique
Biblioteca militare federale e Servizio storico
Federal Military Library and Historical service*

Photo de couverture:

Des soldats polonais internés, prenant la pose en compagnie d'une famille suisse au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

Photographie tirée de: (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... Espoirs et vie quotidienne des internés polonais en Suisse 1940-1946 en images », Les Editions Noir sur Blanc, Montricher, 2000, p. 192

Herausgeber	Eidgenössische Militärbibliothek (EMB) und Historischer Dienst, Bern, März 2006
Redaktion	Roland Haudenschild, EMB
Grafik/Layout	EMB
Druck	BBL, 3003 Bern
Copyright	Schriftenreihe der Eidgenössischen Militärbibliothek und des Historischen Dienstes (alle Rechte vorbehalten)
Bezugsadresse	Eidgenössische Militärbibliothek, Papiermühlestr. 21A, 3003 Bern Tel. 031 324 50 95 Fax 031 324 50 93 E-Mail: stefan.schaerer@gs-vbs.admin.ch Internet: www.militaerbibliothek.ch www.bibliotheque-militaire.ch www.biblioteca-militare.ch www.military-library.ch
ISBN	3-906969-19-3
ISSN	1424-9367

Table des matières

Introduction	4
Chapitre 1 : Les internés de juin 1940 et le précédent « Bourbakis »	5
1.1 Origines de l'internement militaire en Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale	5
1.2 Le précédent « Bourbakis »	6
1.3 Les faits	7
1.4 Spécificité du cas des Polonais de la division Prugar	8
Chapitre 2 : La vie quotidienne des internés polonais en Suisse	10
2.1 L'organisation et les conditions de l'internement	10
2.2 Travailler	12
2.3 Apprendre	14
2.4 Problèmes psychologiques, discipline et occupation du temps libre	15
Chapitre 3 : Les relations des internés polonais avec la Suisse et les Suisses	18
3.1 Un règlement sévère s'assouplissant avec le temps	18
3.2 Les relations avec la population civile	19
3.3 Un rapprochement et une régulation progressifs et naturels	21
Chapitre 4 : La question du rapatriement pendant et après la guerre	23
4.1 Le rapatriement avorté de 1941	23
4.2 L'irrépréhensible envie de partir	24
4.3 La question du retour	25
Conclusion	27
Bibliographie	28

Introduction

Si la problématique des internés militaires en Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale a été abordée et traitée jusqu'à ce jour par quelques articles ou ouvrages faisant désormais référence¹, la question particulière des internés polonais issus du 45^e corps d'armée du général Daille (acculé en juin 1940 à la frontière franco-suisse et qui fut autorisé par le Conseil Fédéral à entrer en Suisse pour des motifs humanitaires), n'a fait l'objet jusqu'ici que de rares études non publiées ou d'articles parus dans des revues régionales.

Sa spécificité et son intérêt apparaissent cependant primordiaux. D'abord parce que le statut de ces militaires ayant été contraints de passer « collectivement » la frontière suisse dans les conditions que nous venons d'évoquer se distingue très clairement de celui des autres réfugiés de la Guerre, civils ou militaires. Egalement par le fait que les Polonais de la division Prugar constituaient un « groupe national » très important (plus de 12'000 hommes) et « compact » à son entrée sur le territoire helvétique. Enfin parce que la majorité de ces soldats polonais, arrivés en juin 1940, sont restés quelque cinq années en Suisse, avec ce que cela peut impliquer d'intégration – consciente ou inconsciente, encouragée ou empêchée – dans le tissu local et civil suisse.

Outre l'ambition de mettre en lumière des faits peu connus de l'histoire du refuge en Suisse, l'objectif de cet article est double.

Tout d'abord, il entend s'inscrire très étroitement dans le cadre du groupe de publications qui l'hébergent : les « Publications de la Bibliothèque militaire fédérale et du Service historique ». Pour ce faire, notre objectif fut de mettre prioritairement en valeur certaines sources ou documents se trouvant à la Bibliothèque militaire fédérale et ayant été peu, voire pas du tout, utilisées jusqu'ici par les chercheurs traitant du sujet des internés militaires polonais.

Egalement, nous avons cherché à mettre en valeur ici l'analyse de certaines sources souvent jugées suspectes par la « science » historique : photographies, sources audiovisuelles, témoignages individuels et donc subjectifs. Loin de donner un crédit exclusif à ces « sources », nous avons cherché à les « lire » et à les « décrypter », pour finalement confronter nos conclusions à celles des sources écrites, officielles et sérielles, ayant déjà fait l'objet d'analyses de la part d'autres chercheurs.

¹ Au premier rang desquels, parmi les études les plus récentes, l'ouvrage d'André Lasserre « Frontières et camps – Le refuge en Suisse de 1933 à 1945 » (1995)

Chapitre 1 : Les internés de juin 1940 et le précédent « Bourbakis »

1.1 Origines de l'internement militaire en Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, la Suisse, pays neutre, fut confrontée à de nombreuses demandes d'asile de la part de personnes civiles fuyant la guerre pour de multiples motifs. On connaît en particulier la problématique de l'asile et du refoulement des Juifs tentant d'échapper au régime nazi ; question ayant donné lieu ces dernières années à de longues controverses.

Outre les civils, la Suisse dut également répondre tout au long du deuxième conflit mondial (et plus particulièrement entre 1939 et juillet 1943) à des demandes d'asile émanant de militaires de différents statuts.

Ces demandes s'avérèrent difficiles à traiter dans la mesure où les autorités suisses ne les avaient pas anticipées. Aucun règlement particulier de la Confédération n'avait effectivement été prévu, ce qui peut paraître surprenant puisqu'au cours de la Première Guerre mondiale (et même avant, comme nous le verrons plus loin), la Suisse avait déjà été confrontée à cette problématique et avait accueilli des prisonniers de guerre malades, blessés ou tout simplement évadés.

En 1939, c'est le Comité international de la croix rouge (CICR) qui prit l'initiative de demander au Conseil fédéral de reconduire cette forme d'hospitalité. Les autorités fédérales acceptèrent aussitôt, cette action étant en parfait accord avec la politique de neutralité active voulue par la Suisse². Mais qui étaient et d'où venaient ces militaires cherchant refuge en Suisse et finalement internés dans ce pays³ ?

Des hommes refusant de servir tout d'abord. En l'occurrence des étrangers résidents en Suisse et réfractaires à l'appel sous les drapeaux. Par peur de conflits avec les Etats dont ces hommes étaient les ressortissants, les autorités suisses tentèrent sans succès de faire pression sur eux afin qu'ils répondent à la mobilisation. Considérés comme des émigrants, confrontés au non renouvellement de leur visa, le statut de ces hommes en Suisse devint précaire, mais ils ne furent ni expulsés ni réellement internés.

Les déserteurs constituent une autre catégorie de demandeurs d'asile en Suisse pendant la Deuxième Guerre. Là aussi, ils furent très mal considérés par les autorités mais le plus souvent acceptés car menacés de sanctions très graves dans leur pays. Assignés à résidence à leur arrivée et astreints à un travail ne concurrençant pas les Suisses, les déserteurs étrangers furent ensuite placés en camps de travail puis, dès le début 1942, internés car considérés comme dangereux pour l'ordre public... Nous reviendrons ultérieurement sur les craintes politiques et sociales que pouvaient susciter la présence en Suisse de cette population.

A l'instar de ce qui s'était passé pendant la Guerre 1914-1918, de nombreux prisonniers évadés tentèrent ou parvinrent aussi à trouver refuge en Suisse à partir de 1939. Jusqu'en mai 1940, les autorités helvétiques remirent à la France ces évadés, qu'ils soient ou non français d'ailleurs !

² LASSERRE A., « Frontières et camps – Le refuge en Suisse de 1933 à 1945 », Payot, Lausanne, 1995, p. 146

³ Selon LASSERRE (*op. cit.*, p. 370), les internés militaires comprennent, au sens étroit du terme, « les membres ou fractions de troupe poursuivis par l'ennemi qui ont passé en territoire neutre ». Cependant, « on leur assimile en principe les soldats isolés qui, sans être poursuivis, sont en danger de façon générale ».

Par la suite, ces personnes furent traitées au cas par cas, à l'exception des indésirables, qui furent automatiquement refoulés : extrémistes politiques, suspects d'espionnage et... Juifs.

Concernant les Français, ils furent acceptés et réadmis en France libre. Quant aux officiers, intellectuels, fonctionnaires et autres gens poursuivis pour leurs idées politiques, ils furent traités avec la plus grande bienveillance.

Parmi ces évadés, certains ressortissants, dont l'avenir de la nation après la guerre semblait moins assuré, comme les Polonais ou les Russes, furent moins facilement admis que les Français, Hollandais, Belges, Anglais ou autres Américains.

Concernant les militaires demandant l'asile et qui ne risquaient rien, si ce ne sont des sanctions disciplinaires légères, en cas de renvoi, ils furent refoulés.

Dès 1942, la pression aux frontières suscita une plus grande tolérance, principalement en raison du durcissement de la politique répressive en Allemagne. Les déserteurs, évadés et autres militaires furent autorisés à rester s'ils pouvaient prouver leur statut.

Que l'on ne se y trompe pas cependant, sur le plan des autorités suisses, c'est la politique guidée par la peur de s'aliéner l'Allemagne et la France de Vichy qui continua de faire loi.

Les unités de militaires en déroute et acculés à l'intérieur de la Suisse constituent la dernière catégorie d'internés militaires de la Deuxième Guerre mondiale. C'est aussi celle qui nous intéressera le plus tout au long de cet article, puisque les Polonais de la Division Prugar faisaient partie du 45^e corps d'armée du général Daille, coupé du gros de l'armée française et acculé en juin 1940 en Ajoie, dans les Franches-Montagnes et le Jura neuchâtelois.

Le Conseil fédéral autorisa ce 45^e corps à entrer en Suisse et à s'y réfugier, pour des motifs humanitaires et en vertu du précédent de l'armée Bourbaki en 1870-1871, sur lequel nous revenons ci-après.

Selon Mysyrowicz et Favez⁴, qui se réfèrent à une statistique établie par la police fédérale en 1947, la Confédération a abrité 295'381 réfugiés divers entre 1939 et 1945. Parmi eux, 103'869 furent des réfugiés militaires.

Toujours selon Mysyrowicz et Favez⁵, la répartition des militaires étrangers en Suisse au 1^{er} décembre 1944 faisait état de 15'580 militaires internés, 3783 prisonniers de guerre évadés, 743 déserteurs et 426 militaires hospitalisés sur invitation fédérale. A ces chiffres, l'on peut ajouter celui, impressionnant, des 18'620 réfractaires italiens entrés à partir de 1943, ainsi qu'une centaine de réfugiés militaires indésirables en instance de refoulement ou emprisonnés.

1.2 Le précédent « Bourbakis »

Comme nous l'avons énoncé plus haut, le cas des Polonais de la Division Prugar ne constitue pas une première dans l'histoire du refuge « massif » de militaires étrangers en Suisse.

A la suite des défaites françaises lors de la guerre franco-prussienne de 1870, la ville de Belfort est assiégée le 2 novembre par les troupes allemandes. L'armée de l'Est, commandée par le général français Charles Denis Soter Bourbaki, tente de se replier

⁴ MYSYROWICZ L., FAVEZ J. C., « Refuge et représentation d'intérêts étrangers », in *Revue d'histoire de la seconde guerre mondiale*, 121/1981, p. 110

⁵ MYSYROWICZ L., FAVEZ J. C., *op. cit.*, p. 117

mais, désorganisée et démoralisée, elle est rejetée sur la frontière suisse à la mi-janvier 1871.

Le 28 janvier, le général Justin Clinchant (qui vient de remplacer Bourbaki, ce dernier ayant tenté de se suicider) demande l'internement aux autorités helvétiques. Le général suisse Hans Herzog signe la convention aux Verrières le 1^{er} février. Armements, munitions et matériels sont déposés à la frontière et, au matin, les troupes françaises fortes de 87'000 hommes et 12'000 chevaux pénètrent en Suisse en passant par les Verrières, Sainte-Croix, Vallorbe et la Vallée de Joux.

Partout, la population prodigue assistance aux soldats épuisés et transis. Le Conseil fédéral répartit les internés entre tous les cantons, sauf le Tessin.

Le rapatriement de tous ces soldats français, désormais connus sous le nom de « Bourbakis », s'effectuera entre le 13 et le 22 mars 1871. La France remboursera à la Suisse les frais publics, soit plus de 12,1 millions de francs de l'époque.

1.3 Les faits

Le général Brunislaw Prugar-Ketling était à la tête de la 11^e division polonaise lors de l'invasion de son pays par Hitler en 1939. Fait prisonnier, il parvint à s'évader et à rejoindre la France où il se mit à la disposition du général Sikorski, chef du gouvernement polonais en exil.

Chargé de mettre en place la 2^e division de chasseurs à pied (infanterie) levée en octobre 1939, Prugar forme ses troupes composées de jeunes Polonais et reçoit pour objectif de défendre la frontière française entre Belfort et la Suisse dans le cadre du 45^e corps d'armée du général Daille. Les Allemands parvenant plus vite que prévu à la frontière, les combats tourment finalement courts. Encerclés, acculés sur la zone frontière comme le furent 70 ans auparavant les « Bourbakis », les combattants choisissent de demander le refuge en Suisse.

Le gros de la troupe, soit 16'000 Français, 12'000 Polonais, 5'800 chevaux et 1'600 véhicules automobiles, passe la frontière du Jura dans la nuit du 19 au 20 juin 1940. Auparavant, 12'000 hommes étaient déjà entrés en Suisse et 3'000 y pénétreront encore les jours suivants.

La 2^e division d'infanterie est donc composée de Polonais et placée sous les ordres du général Prugar-Ketling. Elle comprend 70% d'émigrés polonais ayant fui la misère de l'après Première Guerre mondiale et travaillant depuis comme mineurs dans le nord de la France pour la majorité, et 30% d'officiers et de soldats arrivés en France ultérieurement par différents chemins, parmi lesquels de nombreux étudiants⁶.

Outre ceux de la division Prugar, il y a aussi 500 soldats de l'autre division polonaise de l'armée française (la 1^{ère} division de grenadiers), rescapés des combats contre les Allemands⁷.

Un recensement effectué le 1^{er} août 1940 fait état de 42'772 hommes internés : 29'507 Français (et Spahis algériens), 12'531 Polonais, 639 Belges, 94 Anglais et 1 Espagnol.

L'ensemble des armes et des munitions a été déposé à la frontière⁸. Equipés à neuf et leurs effets intacts, les Polonais de la division Prugar donnent l'impression d'être très

⁶ GRIVAT O., « Internés en Suisse – 1939-1945 », Editions Ketty & Alexandre, Chapelle-sur-Moudon, 1995

⁷ (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... Espoirs et vie quotidienne des internés polonais en Suisse 1940-1946 en images », Les Editions Noir sur Blanc, Montricher, 2000, p. 32

⁸ Ultérieurement, ce matériel sais sera remis à l'Allemagne malgré les pressions britanniques, et une partie sera même rachetée par la Suisse, qui, d'entente avec Vichy, en versera la contre-valeur au Reich (HAUSER C., « Les

disciplinés. Ils viennent d'un camp où ils ont été instruits depuis octobre 1939. Contrairement aux Français, déjà touchés dans leur chair et leur moral, ils n'ont effectué que peu de combats mais ont tout de même perdu quelque 3000 hommes dans les affrontements des jours précédents⁹.

Sur leur passage, les réfugiés militaires reçoivent un accueil héroïque de la part d'une population suisse qui prend fait et cause pour eux et... contre les Allemands. Thé, cigarettes, fleurs et même argent leur sont offerts par les civils.

D'après Borel¹⁰, les hommes passent la nuit du 20 au 21 juin en plein air dans les pâturages, où ils sont nourris. Le 21 juin, aidées par la troupe suisse, les cheminots, la défense aérienne passive et la Croix-rouge, les formations sont réparties dans des localités de la région, dont Porrentruy et les villages avoisinants. Les militaires séjournent dans des locaux scolaires, des salles de gymnastique voire même des églises. D'après Ludwig¹¹, les officiers peuvent cependant loger à l'hôtel ou chez des particuliers.

Entre le 22 et le 30 juin, les troupes internées sont rétablies afin que l'on procède à leur dénombrement. Puis les hommes sont confiés au commissaire fédéral à l'internement qui les dirige ensuite vers les cinq régions d'accueil choisies : Napf, Thur, Seeland, Oberland et La Menthue. Chaque région est divisée en secteurs et comprend un certain nombre de camps placés sous la direction d'un officier suisse. Les camps peuvent être d'officiers, universitaires, de travail ou disciplinaires.

Il est important de souligner que d'autres soldats polonais ayant échappé aux Allemands rentreront aussi en Suisse par la suite, en plus petit nombre bien entendu. En effet, il y avait à l'automne 1940 quelque 180'000 prisonniers de guerre polonais en Allemagne, dont le tiers était détenu dans des camps de travail. Certains de ces camps étaient proches de la frontière suisse et de nombreux évadés parvenaient à se réfugier en Suisse. Là, et selon des accords avec la légation polonaise à Berne, certains évadés étaient remis à l'Allemagne tandis que d'autres, en particulier ceux qui étaient exposés à des représailles (les intellectuels et les hommes politiquement engagés au premier chef) étaient intégrés à des camps d'internés en Suisse¹². Ainsi, les « Polonais de juin 1940 » engagés avec l'armée alliée ne furent pas les seuls militaires de ce pays à trouver refuge en Suisse au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

1.4 Spécificité du cas des Polonais de la division Prugar

Comme mentionné en introduction de cette étude, la moitié environ des hommes du général Prugar entrés en Suisse en juin 1940 resta quelque cinq années sur le territoire helvétique.

réfugiés aux frontières jurassiennes (1940-1945) – Accueil et refoulement – Internement », Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation et le groupe historique du régiment d'infanterie 9, Saint-Imier, 1999

⁹ WECK H. de, Juin 1940 : *Le 45^e corps d'armée français est interné en Suisse ; le gros passe par le Clos-du-Doubs*, in « Bulletin de la Société cantonale jurassienne des officiés », 15 – février 1999, p. 50

¹⁰ BOREL D., « En juin 1940 la Suisse interne 44000 militaires étrangers le long du Jura », Denis Borel, Neuchâtel, 1990 (non paginé)

¹¹ LUDWIG C., « La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955 », E. Burkhardt, Bern, 1957, p.171

¹² LUDWIG C., *op. cit.*, pp. 180-181

Selon Mysyrowicz et Favez¹³, les Polonais de 1940 sont encore 9065 au 1^{er} décembre 1944 (sur un total d'environ 12'500 à leur arrivée, rappelons-le). Ce chiffre descend à 6199 juste après l'armistice de mai 1945, plus précisément au 1^{er} juin 1945¹⁴. La durée d'internement exceptionnelle d'un groupe national aussi important pose évidemment de nombreuses questions d'ordre politique, économique et social. L'intérêt de ces questions est par ailleurs renforcé par le fait que pendant la guerre, le statut présent - et donc futur - des Polonais apparaît comme extrêmement flou pour les autorités suisses « hébergeantes » : La Pologne ayant été envahie et annexée par Hitler, les internés de Suisse n'ont plus de patrie à proprement parler. Pour l'heure, ils sont « à la charge », parfois jugée encombrante, de la Suisse et leur avenir statutaire dépend de l'issue incertaine de la Guerre. Corollaire de ce constat, les Polonais sont ceux qui parmi les militaires étrangers occasionnent le plus de difficultés aux autorités suisses. En effet, en dépit d'une intégration exemplaire, cette population connaît des problèmes moraux et psychologiques importants liés à la durée de leur internement et à l'incertitude du futur... En résulte en particulier, à partir du débarquement de Normandie (juin 1944), de nombreuses évasions en direction de la France. Par ailleurs, dès 1940, la légation polonaise en exil en France avait toujours insisté sur le caractère polonais de la division Prugar et s'était engagée à payer les frais de son internement (qui en 1945 s'élèvent à 80 millions de francs)¹⁵. Mais au fur et à mesure que la guerre avance, cette légation n'a plus d'ouverture vers une Pologne nouvelle qui se dirige à grands pas vers le communisme.

¹³ MYSYROWICZ L., FAVEZ J. C., *op. cit.*, p. 117

¹⁴ LASSERRE, *op. cit.*, p. 332

¹⁵ LASSERRE, *op. cit.*, p. 353

Chapitre 2 : La vie quotidienne des internés polonais en Suisse

2.1 L'organisation et les conditions de l'internement

Ce n'est qu'au tout dernier moment, en juin 1940, que les mesures nécessaires en cas d'internement furent décidées par les autorités fédérales. Elaborées de manière improvisée et de façon incomplète, ces mesures furent la source de différents problèmes tout au long de la guerre et même au-delà.

Aucun accord spécifique n'avait été prévu et signé avec la France lors du passage des troupes à la frontière. Cela même si, pour la Suisse et comme nous l'avons vu, un précédent existait avec le cas des « Bourbakis » de 1870.

L'internement se fit en fait sur la base de l'article 11 de la convention de La Haye de 1907 concernant les droits et les devoirs des puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre. Cette convention n'imposait pas d'accueillir des militaires en déroute mais prévoyait leur internement en cas d'acceptation¹⁶. Elle stipulait en outre que le pays d'accueil des internés avait pour mission d'empêcher pour la durée de la guerre et jusqu'au moment de la conclusion de la paix l'emploi des troupes à des opérations militaires. De ce fait, la surveillance des internés devenait un enjeu important pour les autorités suisses, d'autant plus que celles-ci se montraient particulièrement soucieuses de ménager les puissants belligérants voisins - et en particulier l'Allemagne - et de s'en tenir à une stricte politique de neutralité.

Dès le 29 juin 1940, l'ensemble du service de l'internement fut mis sous la responsabilité d'une commission spéciale pour l'internement et l'hospitalisation, à la tête de laquelle fut placé le colonel divisionnaire Johannes von Muralt (remplacé en 1941 par le lieutenant-colonel Victor Henry puis en 1943 par le colonel René Probst). Les internés furent soumis aux mêmes règles de discipline que les soldats suisses. En principe, ils étaient logés dans des cantonnements et ne pouvaient quitter leur lieu de résidence que pour effectuer le travail, le plus souvent agricole, pour lequel ils avaient été désignés.

Ces mesures ne suffirent pas à empêcher de nombreuses évasions d'internés, souvent avec la complicité de civils, et même de militaires suisses. Les motivations de ces évadés étaient de retourner au combat (en rejoignant, après l'occupation de la France, l'Angleterre, où le gouvernement de Pologne en exil avait migré) ou dans leur pays (pour reprendre simplement leur travail ou pour œuvrer, malgré l'occupation allemande, à la reconstruction « souterraine » d'une « grande Pologne »).

Le corps de police militaire à disposition n'était de loin pas assez important pour appréhender les évadés et réglementer les tentatives de fuite. La plupart des évasions eurent lieu au début et vers la fin de la guerre, tandis que la Suisse n'était pas encore ou plus encerclée par les puissances de l'Axe. Au 1^{er} août 1940 déjà, soit à peine plus d'un mois après la réception des militaires en Suisse, 1142 Français et 389 Polonais avaient pris la fuite sur un total de 1552 évadés. Jusqu'en 1945, 12'000 internés parviendront à quitter le territoire suisse, dont 5'280 Polonais. Nous revenons plus loin sur cette question.

Au cours de la première période d'internement, les soldats polonais furent installés sur la rive droite de l'Aar, de Nidau à Büren an der Aare. Le poste de commandement se

¹⁶ LASSERRE A., *op. cit.*, p. 150

trouvait à Lyss. Ensuite, pour faciliter la gestion des camps et respecter l'unité des troupes, les autorités suisses créèrent trois secteurs à Ursenbach (Nord), Lützelflüh (Sud) et Büren. Les officiers, quant à eux, furent en majorité cantonnés à Kandersteg. Le nombre et la dispersion des internés obligèrent à créer un état-major et une structure de commandement. La participation d'officiers polonais était essentielle afin d'assurer la liaison.

Le règlement des camps pouvait s'avérer très strict, comme en témoigne certaines photographies, dont l'une montrant un panneau où il est écrit, en Allemand, Français et Polonais: « ORDRE. Dans tous les bureaux du PC, on ne doit que parler la langue allemande ou française »¹⁷.

Les témoignages à cet égard sont sans équivoque et révèlent un malaise évident de la part des soldats polonais: « Pour nous, l'internement consistait d'abord en un camp et un règlement. Une surveillance aussi qui, parfois, rappelait les camps de prisonniers. Ce fut le cas à Häftli, près de Büren, où se dressait un singulier mirador. A cela s'ajoutait la perception de notre différence: nous vivions, du moins les premiers temps, isolés de la vie courante et tout nous semblait temporaire, même l'alignement des baraquements! »¹⁸.

« Le fait d'enfermer les internés derrière des barbelés, sous la garde de soldats suisses lourdement armés, et avec des chiens, pour empêcher leurs multiples évasions en France et leur collusion avec la population toujours sympathisante, a été incontestablement une erreur psychologique. Le camp de Büren, groupant environ 1500 soldats, a démontré à quel point l'expérience fut ratée. Les soldats qui, jusqu'alors, vivaient disciplinés avec leurs officiers, dans des villages tranquilles et hospitaliers, se trouvant subitement derrière des fils de fer barbelés, ne purent supporter ce changement. Ils connurent alors une atmosphère tendue de découragement, d'énervement et de révolte contre leurs hôtes et les autorités militaires polonaises. Les chicanes se multipliant, on cherchait à les occuper. Mais les travaux en camp fermé étaient pour eux insupportables »¹⁹.

« Le mécontentement des internés s'exprimait par des débordements divers qui entraînaient des sanctions qui, à leur tour, étaient sources de malaise. C'était une sorte de cercle vicieux dont les causes paraissaient pourtant claires: le moral affaibli des hommes, le désœuvrement, le manque d'activités éducatives et culturelles, l'abus d'alcool »²⁰.

Cette situation évolua à partir de 1941, quand le général Prugar-Ketling fut nommé général délégué, fonction qui permit d'améliorer la collaboration avec les autorités suisses, en améliorant l'occupation du temps libre des internés et en prenant mieux en compte leurs besoins médicaux et spirituels.

Dès le printemps 1941, date à laquelle les soldats polonais furent associés aux travaux d'intérêt général et employés à renforcer les efforts économiques de la Suisse, les grands camps d'internement furent fermés et les internés répartis dans plus de 500 petits camps disséminés sur l'ensemble du territoire helvétique.

Ces camps étaient subdivisés en sept secteurs géographiques (Reuss, Argovie, Grisons, Rhône, Seeland, Tessin et Thurgovie) plus un huitième secteur rassemblant les camps universitaires²¹.

¹⁷ (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... », *op. cit.*, p. 63

¹⁸ LIBEREK S., « Témoignages – Les Polonais et leurs amis suisses au Pays romand 1939-1945 », Editions La Matze, Sion, 1978, p. 31

¹⁹ (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... », *op. cit.*, p. 52

²⁰ *op. cit.*, p. 54

²¹ (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... », *op. cit.*, p. 56

Si l'on s'en réfère à la carte publiée dans l'ouvrage commémoratif « Helvétie, terre d'accueil... »²², on observe des concentrations particulières de camps polonais au Tessin, dans la région de Coire aux Grisons et autour de Saint-Gall.

2.2 Travailler

Etant donné la précarité de la situation alimentaire, on estimait en Suisse qu'on pouvait exiger de tout interné bénéficiant de l'hospitalité helvétique qu'il mette ses forces à disposition pour des travaux d'intérêt national, principalement pour l'extension des cultures (le fameux Plan Wahlen). De nombreux internés et la plupart des légations étrangères, en particulier celle de Pologne, le comprirent²³. Pour beaucoup, il s'agissait aussi d'un excellent moyen - en les occupant, en les faisant se sentir utiles - de maintenir le moral au demeurant très bas des internés.

Le 11 mai 1942, le général Prugar-Ketling s'adressait ainsi en des termes forts à ses compatriotes: « Nous devons à la Nation suisse, qui nous a donné tant de preuves de sympathie, notre aide dans l'action visant à l'accroissement de la production des produits agricoles. A cet appel, comme autrefois à l'appel "Aux Armes", doit répondre chacun de nous, sans égard à son grade, âge ni capacité. Personne de parmi les honnêtes n'a le droit de rester muet à cet appel. Je sais que le soldat polonais interné comprend parfaitement la situation alimentaire difficile du pays avec lequel le sort l'a momentanément lié et j'ai cette ferme conviction qu'il va manifester cette compréhension par un travail aussi ardent auquel seulement il est capable. En connaissant vos ambitions de combat, je suis certain que sur ce secteur également vous serez les premiers. Cette action, d'ailleurs, c'est aussi un combat, qui, gagné, mène à la victoire et à la liberté. La force qui nous est nécessaire est donnée par le pain, et on gagne le pain par le travail, en premier lieu le travail dans les champs. Tel est le droit divin qui nous parle à travers les siècles, tel est l'ordre qui nous est dicté par le moment présent... »²⁴.

C'est ainsi que dès 1941, les Polonais furent affectés à diverses tâches : extension des cultures voulue par le Plan Wahlen, comme déjà mentionné, mais aussi travaux agricoles, travaux pour l'armée, construction de routes, travaux lourds dans les tourbières, les mines, les forêts, etc. Tout ceci pour un gain journalier qui allait de 1 franc jusqu'en août 1943 à 2 francs à la fin de la guerre. Par ailleurs, les internés étaient assurés contre les maladies et les accidents²⁵.

L'apport en main d'œuvre fourni par les Polonais ne couvrait pas les frais de l'internement. D'après Lasserre, les dépenses totales de l'internement s'élevaient au 30 septembre 1943 à 90,964 millions de francs et les recettes à 18,865 millions de francs²⁶. Indépendamment de leur salaire, qui toujours selon Lasserre était d'ailleurs en grande partie comptabilisé en tant qu'acompte pour les frais d'internement, les internés étaient entretenus et recevaient une solde journalière de 25 centimes par soldat, 40 centimes à 1 franc par sous-officier et 2 à 6 francs par officier.

²² *op. cit.*, p. 62

²³ BONJOUR E., « Histoire de la neutralité suisse – Quatre siècles de politique extérieure fédérale », tome VI, A La Baconnière, Neuchâtel, 1970, p. 52

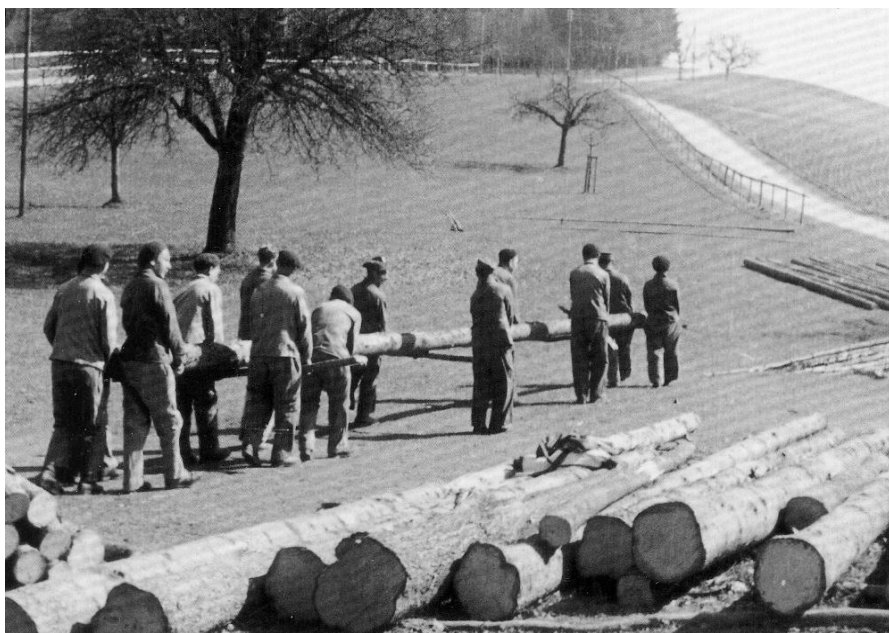
²⁴ *op. cit.*, p. 52

²⁵ (COLL.), « Helvétie, terre d'accueil... », *op. cit.*, p. 58

²⁶ LASSERRE A., *op. cit.* p. 154 (Lasserre se réfère lui-même aux chiffres fournis par: PROBST R., « Schlussbericht des eidgenössischen Kommissariates für Internierung und Hospitalisierung über die Internierung fremder Militärpersonen von 1940 bis 1945 », Berne, 1947, p. 193)

Il ressort des différentes études élaborées depuis la guerre²⁷ que les internés polonais ont consacré quelque 7 millions de jours de travail à l'agriculture, l'industrie et le bâtiment suisse. Pour exemple, ils ont construit 63 ponts et en ont réparé 30, auparavant inutilisables. Ils ont défriché 725 hectares de terrain forestier et en ont déboisé 600 hectares. Dans les mines, ils ont extrait 70'300 tonnes de minerai de fer, 6932 tonnes d'antracite, 10'061 tonnes de tourbe et 5073 tonnes de pierres à construire²⁸. Tous ces travaux furent commandités par le Département fédéral des travaux publics, par les autorités communales et par l'armée suisse.

A la fin de la guerre, le Rapport d'expertise remis le 3 décembre 1946 à la 5^e section du commissariat central des guerres constatait: « La grande part que les internés ont prise au maintien de l'activité industrielle en préparant le combustible et en disloquant le vieux fer, ainsi que le concours qu'ils ont prêté à l'agriculture, ont contribué au maintien de la vie économique durant le temps de guerre »²⁹.



²⁷ dont la très complète et fort intéressante étude statistique de K. ZWIAZEK: « Deuxième division polonaise de chasseurs : Travail en Suisse », Warszawa, 2000, 3 volumes (Vol. 1: 20 juin 1940-30 juin 1943; Vol. 2: 1^{er} juillet 1943-31 décembre 1943; Vol. 3: janvier 1944-30 juin 1944)

²⁸ LIBEREK S., *op. cit.*, p. 33

²⁹ cité par BONJOUR E., *op. cit.*, p. 53



2.3 Apprendre

Une minorité des internés polonais étaient avant la guerre des étudiants et des intellectuels qui avaient fui la Pologne envahie via la Roumanie, afin de continuer le combat contre l'Allemagne en France. En Pologne, les Allemands pourchassaient les élites du pays et la formation des universitaires ne pouvait plus être assurée librement. Après que l'internement en Suisse eut été accepté, les autorités polonaises en exil et le général Prugar-Ketling demandèrent à ce que la poursuite des études des internés puisse être facilitée. Les autorités helvétiques acceptèrent, persuadées que « cette forme d'occupation accroîtrait la discipline des soldats, leur remonterait le moral et aiderait à mettre un frein aux tentatives d'évasion vers la France »³⁰. Cependant, ces mêmes autorités helvétiques émirent une réserve de taille : Les internés ne devaient pas suivre leurs cours au sein des universités afin de ne pas se mélanger avec la population civile. On créa donc des camps spéciaux d'enseignement que l'on plaça à proximité des hautes écoles : à Winterthour pour l'Ecole polytechnique et l'Université de Zurich, à Sirmach puis à Hérissau pour les études commerciales³¹. Un camp universitaire

³⁰ (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... », *op. cit.*, p. 96

³¹ LASSERRE A., *op. cit.*, p. 154

bilingue Français-Allemand, rattaché à la Haute Ecole fribourgeoise, fut également ouvert à Grangeneuve, puis déplacé à Fribourg. L'historienne suisse d'origine polonaise Sophie de Skowronski en retrace l'histoire dans un mémoire de licence très complet et instructif défendu en 1992 à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg³². Le nombre initial total des étudiants fut fixé à 440 et les cours purent débiter plus ou moins en même temps que la rentrée universitaire, soit le 1^{er} novembre 1940. L'enseignement aux internés devait être assuré par des internés et des Suisses et ne concernait que des étudiants qui par le passé avaient déjà entrepris des études secondaires ou universitaires. Très vite, les internés fréquentèrent les universités elles-mêmes du fait de la difficulté pour les professeurs suisses de leur consacrer un enseignement spécifique. Leur intégration parmi les Suisses en fut grandement facilitée et ils finirent par participer aux mêmes examens que les étudiants autochtones. En 1945, la majorité des étudiants polonais obtint même le statut d'étudiant ordinaire. En mars de cette même année, tandis que la guerre était pour ainsi dire finie, ils étaient encore 500 étudiants polonais à se présenter à la session d'examens.

880 internés polonais au total profitèrent de l'enseignement universitaire, qui servit également dès 1943 aux réfugiés civils et aux Italiens. Plus de 300 diplômes des Hautes Ecoles suisses furent délivrés, dont plus de 60 doctorats. Par ailleurs, le Lycée polonais de Wetzikon, où l'enseignement, de niveau secondaire, était délivré en Polonais, accueillit entre 1940 et 1945 quelque 400 soldats et délivra 184 certificats de maturité. Quant au Gymnase, organisé dans le cadre du Lycée, il permit à 496 soldats d'obtenir le certificat de fin d'études³³. D'autres internés bénéficièrent aussi de cours professionnels ou d'un enseignement élémentaire.

La Suisse consacra entre 1,5 et 2 millions de francs à la formation universitaire des internés polonais. Le Fonds européen de secours aux étudiants, dont le siège était à Genève, engagea lui 450'000 francs reçu de l'« American-Polish War Relief »³⁴. L'organisation des camps d'étudiants, quant à elle, restait soumise au règlement militaire. Les universitaires restaient des soldats et la discipline, l'obligation de porter l'uniforme et le règlement d'internement étaient appliqués à la lettre au sein des camps. En outre, les internés étudiants devaient travailler pendant leurs vacances, afin de contribuer eux-aussi à leurs prestations et de ne pas être considérés comme des privilégiés par les autres Polonais.

Le système des études faisait que les internés étaient particulièrement libres de leurs mouvements. Tous s'étaient engagés pas écrit à ne pas s'évader pendant leur formation et à se conduire correctement sous peine de punition et d'exclusion. Les problèmes de discipline, particulièrement en ce qui concerne le non respect des heures de rentrée au camp le soir, étaient néanmoins fréquents.

2.4 Les difficultés psychologiques, la discipline, l'organisation du temps libre

« Loin de leur famille comme de la guerre libératrice, incertains de l'avenir de leur pays et de leur sort futur, perméables à l'alcoolisme et aux propagandes, les internés polonais avaient comme les réfugiés des problèmes psychologiques » écrit André

³² SKOWRONSKI S. de, « Les Polonais et l'Université de Fribourg – Le camp universitaire des internés pendant la Deuxième Guerre mondiale », Mémoire de licence de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, Fribourg, 1992

³³ LIBEREK S., *op. cit.*, p. 34

³⁴ LASSERRE A., *op. cit.*, p. 155

Lasserre³⁵. Ces difficultés pouvaient parfois être aussi provoquées ou amplifiées par l'attitude des commandants des camps. Recrutés avec légèreté (l'armée ne voulait pas mettre dans les camps leurs meilleurs cadres, jugés plus utiles ailleurs), il arrivait qu'ils ne soient pas à la hauteur, qu'ils manquent de tact et de sens de l'humain, ce qui pouvait provoquer vexations et heurts, sous la forme d'actes isolés d'incivilité et de tentatives d'évasion en cascade.

Cette question du commandement des camps reste d'ailleurs pour de nombreux chercheurs le véritable point noir de l'épisode historique des internés militaires de la Deuxième Guerre mondiale. En mai 1942, le général Prugar-Ketling lui-même écrivait: « ... Choix inadéquat des fonctionnaires de l'internement. "Toute la population extrêmement bienveillante, méritant notre reconnaissance; chaque Suisse particulier honnête et aimable, mais Dieu garde qu'il se mette en uniforme." C'est par ces mots qu'un simple soldat interné a exprimé son opinion à propos de la plus grande plaie de l'internement: les fonctionnaires des autorités locales, mal choisis et très souvent si vexatoires. Dans les mots de cet homme simple se cache beaucoup de vérité désagréable »³⁶.

Cette situation était en partie la conséquence du désintérêt de l'armée suisse et des autorités pour cette question de l'internement; désintérêt qui s'exprima donc par de nombreuses erreurs de « casting ». Dommage, car par ailleurs, les témoignages convergent pour souligner que les relations spécifiques entre internés polonais et officiers suisses étaient globalement excellentes.

Pour le commissaire à l'internement, le remède au « vague à l'âme » des internés résidait dans des journées bien remplies par le travail d'une part et par une occupation organisée du temps libre d'autre part.

Concernant le travail, nous avons vu que les initiatives prises à partir de 1941 permirent de faire considérablement avancer les choses. Au sujet des loisirs (mais aussi des activités dites spirituelles), ceux-ci ne furent pas négligés, effectivement.

L'ouvrage « Helvétie, terre d'accueil... Espoirs et vie quotidienne des internés polonais en Suisse » (2000) nous instruit beaucoup, aussi bien par le texte (écrit en particulier par d'anciens internés) que par l'iconographie (très riche et diversifiée)³⁷. Également, le film « Polish internment camps in Switzerland 1941 » (2000), disponible à la Bibliothèque militaire fédérale, nous montre par l'image (le commentaire étant en Polonais!...) ce que fut le quotidien récréatif des internés. Le montage insiste en particulier sur la pratique du sport (basketball, volleyball, tennis de table et boxe dans le film) et sur les nombreuses manifestations commémoratives ou religieuses rythmant le quotidien des internés et rappelant la ferveur chrétienne du peuple polonais. Les activités sportives, culturelles, religieuses et civiques commencèrent par se développer spontanément, un fois les internés installés, avant d'être prises en charge et organisées plus méthodiquement dès fin 1941 par le Comité culturel et d'instruction civique de la 2e Division de chasseurs à pied. Au début, ces activités se limitèrent à quelques conférences, cours ou encore commémorations historiques. Mais avec le temps et grâce aux contacts avec la population et des organisations suisses, elles se multiplièrent et se diversifièrent. Elles purent compter aussi sur l'appui logistique et financier de la Légation polonaise à Berne ou d'organisations telle que la YMCA ou l'Union chrétienne de jeunes gens.

³⁵ *op. cit.*, p. 156

³⁶ cité par LASSERRE A., *op. cit.*, p. 156

³⁷ La plupart des informations énoncées ci-dessous sont issues de cet ouvrage (pages 124-131 et 158-161 en particulier).

Sur le plan artistique, l'une des pratiques les plus répandues parmi les Polonais était le chant choral. On créa des chœurs qui purent se produire dans des concerts organisés aussi bien pour les internés que pour le public suisse. Idem concernant la musique proprement dite, puisque tous les membres de l'Orchestre de la Division, dirigé par Tadeusz Rowinski, étaient parvenus à passer en Suisse. L'ensemble donna de nombreux concerts dans plusieurs villes de Suisse alémanique ainsi qu'à la radio. Egalement, dans certains camps furent créées des troupes de théâtre ainsi que des ateliers d'art et d'artisanat. On mit également sur pied des bibliothèques itinérantes et on fonda un périodique, « Goniec Obozowy » (« Le Courrier du camp »). Ce n'était pas une mince affaire, comme le souligne un article du « Journal des internés du Napf »³⁸: « Il (« Goniec Obozowy ») connût, dès l'abord des difficultés d'ordre matériel, les imprimeries suisses ne possédant pas de caractères typographiques polonais. Fort heureusement, une firme lausannoise put fournir un premier jeu de lettres polonaises. Mais le nombre de caractères était trop minime pour permettre l'impression complète d'un journal de huit pages; aussi nos camarades durent-ils, pendant de longues semaines, se pencher sur des textes écrits en caractères latins et y apporter à la main, avec toute la minutie que cela exige les rectifications nécessaires. (...) Par ailleurs, l'obligation de soumettre tous les articles à publier au contrôle de la censure suisse, astreint les rédacteurs polonais à en effectuer chaque fois une traduction en français ou en allemand ». Le premier exemplaire de « Goniec Obozowy » parut le 1^{er} septembre 1940 déjà et le dernier le 12 juin 1945. Il portait le numéro 129. Dès le début, la vie journalière des camps fut rythmée également par les manifestations politiques et religieuses ainsi que par la célébration des fêtes historiques polonaises et suisses, comme celle du 650^e anniversaire de la Confédération en 1941. Encouragée par les autorités suisses, qui allaient même jusqu'à faciliter les déplacements occasionnés par la participation des internés à des cours de sport ou à des compétitions sportives, la pratique physique tenait une place prépondérante. Plusieurs matchs suisse-polonais, en particulier en football, furent organisés. D'abord sous forme de simples rencontres amicales puis, dès 1943, avec un caractère de confrontation plus officielle où les couleurs nationales s'affirmaient clairement.

³⁸ cité par: HAUSER C., « Les réfugiés aux frontières jurassiennes (1940-1945) – Accueil et refoulement – Internement », Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation et le groupe historique du régiment d'infanterie 9, Saint-Imier, 1999, p. 82. La référence n'est pas datée par l'auteur.

Chapitre 3 : Les relations des internés polonais avec la Suisse et les Suisses

La question des relations des Polonais avec la population suisse pendant la durée de l'internement est intéressante et instructive à plus d'un titre. En particulier, dans le cadre d'un exemple bien spécifique, elle pose le problème central, universel et très contemporain aussi de l'intégration des étrangers réfugiés ou issus de l'immigration. Ces personnes étant présentes sur le territoire suisse, faut-il les intégrer au mieux et au plus vite en favorisant le contact avec la population autochtone? Est-il préférable de les séparer de cette même population afin de ne pas compromettre un retour dans leur pays souhaité par les autorités? Mais ne s'expose-t-on pas, dans le cas de cette deuxième option, à des problèmes majeurs liés à la marginalisation et au communautarisme?

Les relations des internés avec les autorités militaires ont été évoquées brièvement dans le chapitre précédent. Nous nous intéresserons plus spécifiquement ici aux rapports des internés avec la population civile.

3.1 Un règlement sévère s'assouplissant avec le temps

Les internés militaires avaient une situation assez proche de celle des réfugiés civils, à la différence près qu'ils étaient soumis à la discipline militaire et qu'ils étaient gardés par l'armée.

La règle de base du Département fédéral de justice et police et du Commissariat à l'internement, au début tout au moins, était d'éviter au maximum toute relation avec la population civile suisse et par là, de prévenir tout risque d'intégration pouvant inciter un interné à rester en Suisse par la suite. On ne devait jamais faire croire qu'une admission définitive serait possible. A cet égard, on se réfugiait derrière les conventions internationales qui interdisaient tout contact d'internés militaires avec la population civile. L'on brandissait également la pression menaçante que l'Allemagne exerçait sur la Suisse concernant les réseaux que pouvaient potentiellement tisser ces militaires alliés réduits à l'inactivité.

Le 1^{er} novembre 1941 le colonel Henry, commissaire à l'internement et à l'hospitalisation, publiait un ordre spécial qui précisait les limites des relations entre internés et populations parmi lesquelles ils vivaient et travaillaient. Cet ordre stipulait en neuf points qu'il était interdit de remettre de l'argent, des habits civils, de la nourriture ou des billets de train aux internés. Il était également interdit de recevoir d'eux argent, objets d'art ou effets militaires. Servir d'intermédiaire pour la poste ou le téléphone, leur prêter assistance pour fuir, était également prohibé. En outre, les internés devaient être détenteurs d'une autorisation spéciale dès lors qu'ils voulaient avoir accès à des habitations privées, fréquenter des cafés, des cinémas ou utiliser des bicyclettes. Enfin, il était interdit aux internés de contracter des mariages mixtes et, de ce fait, toutes relations y conduisant.

Pour que la population prenne bien conscience de l'importance de ces mesures, l'ordre spécial fut exceptionnellement publié dans la « Feuille fédérale »³⁹.

Les internés reçurent assez mal cet ordre jugé vexatoire, en particulier en ce qui concerne la fréquentation des cafés et leur relation aux femmes.

En outre, ces mesures très formelles s'opposaient clairement à la situation concrète des internés, qui coexistaient bien souvent avec les civils, quand ils n'habitaient pas

³⁹ LASSERRE A., *op. cit.*, p. 155

carrément chez eux du fait de leur travail. Du côté des civils d'ailleurs, et comme nous le verrons plus loin, c'est le plus souvent le côté humain qui prévalait à l'égard des internés et l'on ne faisait aucun cas des ordres officiels. Par ailleurs, les activités culturelles, sportives, religieuses et commémoratives organisées tout au long de la guerre furent, comme le travail à l'extérieur des camps, un facteur indéniable de rapprochement entre internés et population autochtone.

En lien avec la transgression des interdits concernant la fréquentation des cafés, les mariages ainsi que la liberté de mouvements, il y eut des punitions. Celles-ci eurent certains effets mais on ne put finalement s'opposer au mouvement naturel qui fit que, bien vite, le respect des mesures contenues dans l'ordre spécial s'assouplit jusqu'à devenir presque anecdotique. La description que fait Claude Hauser du contexte jurassien nous permet d'en mieux comprendre les raisons profondes: « Très surveillés par le Ministère public fédéral et peu libres de leur mouvement, les internés du camp de Bassecourt avaient cependant le loisir de sortir un ou deux soirs par semaine au village. En fait, il semble bien qu'ils bénéficiaient de l'attitude clémente du chef de camp Stähelin, qui fermait les yeux sur leurs rentrées tardives (jusqu'à deux heures du matin). Pour le chef du camp comme pour son remplaçant, les permissions du soir étaient en effet le seul type de récompense octroyable à des internés dont la tenue générale et l'assiduité au travail étaient jugées correctes »⁴⁰. On touche là l'une des spécificités que tant les autorités fédérales que la population reconnurent aux Polonais internés en Suisse: leur discipline et leur application au travail.

3.2 Les relations avec la population civile

Les Suisses, souvent pro-Alliés, éprouvaient en général une sympathie naturelle à l'égard de cette population des internés qu'ils considéraient comme étant une victime de l'Allemagne nazie. Egalement, les médias et les intellectuels jouèrent pour leur part un rôle important en informant correctement l'opinion publique et en la sensibilisant à la situation difficile des internés⁴¹.

Les témoignages font souvent état d'une véritable mobilisation du peuple suisse à l'égard des internés: constitution de sociétés féminines dont la vocation était de les assister dans leurs travaux domestiques (lingerie, blanchisserie), action des « Mairaines de guerre » qui procuraient une authentique famille « d'adoption » aux internés, les visitaient dans les camps et correspondaient avec eux⁴².

Les invitations réciproques entre Suisses et internés polonais devinrent aussi très nombreuses au fur et à mesure que le temps passait. En dépit des règlements, les fêtes et les manifestations les plus diverses constituaient autant d'occasion pour se rencontrer et... tisser des liens plus profonds. Après la guerre, plusieurs familles suisses furent d'ailleurs décorées par les autorités polonaises en guise de reconnaissance⁴³.

« Les mariages étaient strictement interdits par les règlements, mais que pouvaient des règlements face aux amitiés qui se nouaient et à l'amour qui naissait et se développait

⁴⁰ HAUSER C., « Les réfugiés aux frontières jurassiennes (1940-1945) – Accueil et refoulement – Internement », Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation et le groupe historique du régiment d'infanterie 9, Saint-Imier, 1999, p. 94

⁴¹ (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... », *op. cit.*, p. 183

⁴² (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... », *op. cit.*, p. 182

⁴³ (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... », *op. cit.*, p. 182

entre deux êtres durant cinq longues années? »⁴⁴. Ainsi, et en dépit de ce fameux ordre spécial de novembre 1941, ce sont quelque 350 unions qui se conclurent à partir de 1945 et jusqu'en 1946 entre Polonais et Suissesses. Nombreuses d'ailleurs furent ces dernières qui partirent habiter en Pologne une fois la guerre terminée⁴⁵.

Le tableau que nous venons de dresser pourrait faire croire que les relations entre les internés polonais et les Suisses n'étaient qu'harmonieuses. Or, si elles le furent effectivement souvent, les Polonais suscitérent également certaines jalousies fréquentes parmi les autochtones. Celles-ci portaient en particulier sur le fait qu'on reprochait aux internés de mener la belle vie, en allant danser en temps de guerre par exemple, mais surtout en « flirtant » d'un peu trop près avec la population féminine autochtone⁴⁶.

Les contentieux portaient également sur l'argent. On reprochait aux autorités de dépenser des sommes considérables pour venir en aide aux intellectuels polonais via les camps universitaires alors qu'il existait bon nombre d'étudiants suisses qui auraient eu besoin du même support⁴⁷.

Sophie de Skowronski écrit encore que « tout était motif à comparaisons au détriment des Suisses »⁴⁸, et en particulier des militaires: l'argent de poche, les soldes, les congés, les facilités données aux étudiants, les heures de rentrée plus tardives pour les habitants des camps par rapport aux soldats qui les gardaient.

D'après Lasserre⁴⁹, « la conviction que les réfugiés et les internés diminuaient les rations des Suisses n'était pas rare. Bien plus, des bruits couraient qu'ils recevaient d'avantage de viande et que des soldats polonais en avaient même cinq kilos par mois au moment où les Suisses ne s'en voyaient attribuer que 600 grammes »; ce qui dans les faits s'avérait totalement infondé.

Pour Sophie de Skowronski, et comme nous l'avons écrit plus haut, « ce courant de xénophobie n'était pourtant pas général et les rapports étaient bons dans l'ensemble »⁵⁰. L'historienne a effectué un petit sondage auprès d'anciens internés polonais ayant étudié à Fribourg pendant la guerre. Il ressort de son enquête que sur 28 personnes interrogées, 16 trouvaient les rapports avec la population locale excellents, 7 les jugeaient bons, 2 pensaient qu'ils allaient de l'indifférence à l'amitié, 2 trouvaient la population neutre à leur égard et 1 seul pensait que les rapports étaient mauvais. De notre point de vue, outre le faible échantillonnage, il semble néanmoins difficile de dresser un parallèle absolu entre les internés étudiants et les internés des camps de travail.

⁴⁴ (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... », *op. cit.*, p. 183

⁴⁵ (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... », *op. cit.*, p. 183

⁴⁶ SKOWRONSKI S. de, *op. cit.*, pp. 65-66

⁴⁷ SKOWRONSKI S. de, *op. cit.*, p. 68

⁴⁸ SKOWRONSKI S. de, *op. cit.*, p. 68

⁴⁹ LASSERRE A., « La Suisse des années sombres. Courants d'opinions pendant la Deuxième Guerre mondiale », Payot, Lausanne, 1989, p. 277

⁵⁰ SKOWRONSKI S. de, *op. cit.*, p. 69



3.3 Un rapprochement et une régulation progressifs et naturels

« Qu'aurait été notre vie si nous n'avions pas pu aborder la population suisse? Nous aurions eu l'impression d'être enfermés dans une gigantesque prison! Ces rencontres, qui paraissaient impossibles, pour ne pas dire interdites, au début de notre internement, devinrent peu à peu réalité et presque naturelles »⁵¹.

Certains historiens défendent l'idée d'un isolement important des réfugiés pendant la guerre et parlent d'une véritable « société enkystée », c'est l'expression utilisée par

⁵¹ (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... », *op. cit.*, p. 183

André Lasserre, au sein de la population suisse. Pour ce qui est des internés, et en particulier des internés polonais, les témoignages que nous avons consultés nuancent pourtant assez nettement ce point de vue. Il y eut certes quelques incidents, mais les souvenirs des Suisses et des Polonais se rejoignent pour évoquer une bonne ambiance dans et autour des camps, ainsi que des échanges très fréquents. Les nombreuses photos contenues dans l'ouvrage collectif « Helvétie, terre d'accueil... Espoirs et vie quotidienne des internés polonais en Suisse 1940-1946 en images » (2000) nous donnent l'image d'un mélange fréquent et ouvert des internés polonais et des civils suisses. Dans le cadre du travail, des études, des activités sportives et culturelles, des offices religieux et, surtout, dans le contexte privé des familles. Claude Hauser insiste aussi, concernant la région du Jura, sur la pratique religieuse assidue des Polonais, qui participait visiblement concrètement au rapprochement d'avec les Suisses, et les visites fréquentes des internés dans les foyers du lieu afin d'écouter les informations radiophoniques⁵².

Même du point de vue des autorités suisses, on peut considérer que l'évolution fut considérable entre 1941 et 1943, année où le Département fédéral de justice et police constatait que « la longue durée de l'internement a eu des effets favorables, et la population civile et les internés se sont mutuellement adaptés les uns aux autres, si bien qu'un interné n'est plus regardé comme un objet curieux »⁵³.

En fait, dès cette époque, plus que celle des internés, c'est même l'attitude trop chaleureuse des Suisses à leur égard que le rapport du Département fédéral de justice et police se met à critiquer: « Les internés ont pour la plupart parfaitement conscience de leur situation particulière et observent leur discipline de soldats. En revanche, le comportement de nombreux Suisses, et avant tout de Suissesses, à leur endroit est souvent indigne et incorrect. Mainte situation désagréable doit être attribuée à ce manque de tenue et de distance » (1944)⁵⁴.

⁵² HAUSER C., *op. cit.*, p. 92

⁵³ cité par LASSERRE A., « Frontières et camps – Le refuge en Suisse de 1933 à 1945 », Payot, Lausanne, 1995, p. 313

⁵⁴ cité par LASSERRE A., *op. cit.*, p. 314

Chapitre 4 : La question du rapatriement pendant et après la guerre

4.1 Le rapatriement avorté de 1941

Après l'armistice de 1941, à la suite de longues et délicates procédures diplomatiques, la France obtint de l'Allemagne de faire rapatrier ses propres soldats mais refusa de garantir à la Confédération le remboursement des frais d'internement des Polonais. Au 6 juin 1941, 31'740 soldats français et 610 Belges avaient quitté la Suisse, en majorité vers la zone occupée.

Le Conseil fédéral, incarné par Marcel Pilet-Golaz, envisagea un moment de renvoyer également les internés polonais vers la France; ce d'autant plus qu'un accord de rapatriement avec la France avait été conclu concernant les Polonais installés dans ce pays avant septembre 1939. Les choses s'avèrent néanmoins plus compliquées.

Du point de vue de la France, outre la question des frais d'internement, on se refusait à rapatrier les Polonais du fait de la rupture des relations diplomatiques avec une Pologne en pleine mutation ainsi qu'en raison du chômage existant dans la zone libre.

Du côté du gouvernement polonais exilé en Angleterre, dont la légitimité s'avérait de plus en plus discutable, on désirait semble-t-il que les internés restent en Suisse, car un rapatriement en France aurait fait courir le risque que les Allemands les engagent de force dans l'industrie hexagonale, qui en zone occupée contribuait désormais à l'effort de guerre nazi.

L'Allemagne s'opposait aussi à ce rapatriement des Polonais, car elle craignait qu'après avoir rejoint la zone libre, les Polonais ne tentent de gagner l'Angleterre pour reprendre la lutte armée. C'est d'ailleurs cette exigence germanique qui prévalut pour empêcher les Polonais installés en France avant septembre 1939 de rentrer dans leur pays d'adoption, comme la France l'avait accepté initialement.

En Suisse, quand les internés polonais apprirent que les autorités voulaient se débarrasser d'eux au plus vite, en dépit de la menace allemande à laquelle ils étaient exposés en France occupée, une vive agitation proche de la mutinerie gagna les camps et une véritable épidémie d'évasions débuta.

En fait, la plupart des soldats polonais désiraient certes rentrer chez eux en France, que ce soit pour reprendre le travail et retrouver leur famille, ou pour tenter de rallier l'Angleterre afin de poursuivre la guerre du côté des Alliés. Cependant, la perspective d'être rapatriés en zone occupée pour être mis au service du Reich les révoltait.

Personne n'était donc d'accord. Finalement, ce sont les militaires qui prirent la question en mains. Le commissaire à l'internement assura catégoriquement le ministre polonais en exil Lados qu'il n'était pas question de renvoyer les internés polonais, que l'Allemagne ne les réclamait même pas « et que la Suisse n'accepterait pas davantage de commettre une forfaiture, si contraire à l'esprit et à l'honneur nationaux »⁵⁵. Le Conseil fédéral fit le poing dans la poche et considéra que ce rapatriement n'était que partie remise. Finalement, l'évolution de la guerre à l'est et l'enlisement de l'armée allemande sur le front russe fit que la reddition des Polonais disparut de l'ordre du jour⁵⁶.

⁵⁵ cité par MYSYROWICZ L., FAVEZ J. C., *op. cit.*, p. 119

⁵⁶ MYSYROWICZ L., FAVEZ J. C., *op. cit.*, p. 119

4.2 L'irrépréhensible envie de partir

L'arrangement de 1941 concernant les Français et le maintien des Polonais en Suisse provoqua un certain désespoir parmi les internés contraints de rester en Suisse. Dès lors, les Polonais durent se résoudre à attendre ou à tenter de... s'évader. Formellement, les évasions d'internés étaient interdites par les autorités polonaises et le général Prugar-Ketling, qui les considéraient comme des désertions. En principe, les militaires qui tentaient de fuir étaient non seulement passibles de peines disciplinaires mais également d'emprisonnement et d'amendes⁵⁷. Mais dans les faits, il en était autrement, dans la mesure où ces évasions étaient portées par des causes nobles - rallier l'armée polonaise sous le commandement du général Kazimierz Sosnkowski à Londres, afin de reprendre le combat - voire tout simplement compréhensibles - rejoindre sa famille, concernant les Polonais de France. D'ailleurs, l'aide à l'évasion d'internés était extrêmement active et répandue parmi les Suisses, qu'ils soient civils, officiers ou douaniers: « Mis à part les sympathisants de Hitler, de Staline et de Mussolini qui infestaient la Suisse à cette époque, et une certaine catégorie d'hommes, comme la Gendarmerie de l'armée - la *Heerespolizei*, terreur des internés - qui avaient pour mission d'empêcher l'évasion des internés militaires, le peuple suisse en grande majorité et sans distinction de classe sociale, d'origine ou de conviction religieuse, approuvait ces intrépides qui ne renonçaient pas au combat, partageant leurs vues et allant même jusqu'à favoriser l'exécution de leurs plans. C'est grâce à l'inlassable dévouement d'hommes et de femmes suisses que tant d'internés purent, malgré la surveillance de la police, quitter la Suisse et gagner l'étranger »⁵⁸.

Cette assistance, qui n'était un secret pour personne, provoquait des tensions diplomatiques avec l'Allemagne mais les autorités suisses, en particulier militaires, avaient tendance à affirmer qu'elles n'étaient pas au courant ou qu'elles ne pouvaient tout simplement pas maîtriser totalement ce genre de choses.

Les évasions impliquaient des risques importants. Comme le souligne par exemple Claude Hauser, beaucoup d'internés polonais « payèrent de leur vie les tentatives de franchir les eaux tumultueuses du Doubs qui les séparait de la France, et sur les rives duquel patrouillaient les sentinelles allemandes »⁵⁹. Les balles allemandes furent en effet la cause de nombreux décès d'internés qui tentaient de passer la frontière. Les évadés qui étaient repris par la police suisse avant leur passage de la frontière, quant à eux, étaient renvoyés à leur camp, où ils subissaient en principe quelques jours d'isolement.

Beaucoup de tentatives d'évasion eurent lieu au début, soit autour du rapatriement des internés français. Puis les choses se calmèrent avec l'organisation de la présence polonaise en Suisse via le travail et les occupations que nous avons déjà décrites. A partir du 18 juillet 1944, tandis que la France se libérait du joug germanique et que la pression diplomatique allemande sur la Suisse disparaissait, l'interdiction pour les internés de quitter la Suisse fut levée, en dépit des termes de la convention de La Haye qui interdisait la « libération » des internés militaires avant la fin de la guerre. « La fièvre de reprendre le service, de rejoindre leur famille, devint si forte chez les internés que l'état-major polonais à Meilen dut modérer leur ardeur, tout en organisant leur « évacuation » sous sa direction »⁶⁰.

⁵⁷ BONJOUR E., *op. cit.*, p. 60

⁵⁸ LIBEREK S., *op. cit.*, p. 38

⁵⁹ HAUSER C., *op. cit.*, p. 24

⁶⁰ LIBEREK S., *op. cit.*, p. 63

4.3 La question du retour

Conformément à la convention signée en 1940, les internés polonais devaient à la fin de la guerre être ramenés en France pour y être démobilisés. Mais le représentant du gouvernement de Varsovie à Londres fut à l'origine d'une intense propagande dans les camps afin que les soldats s'opposent à leur démobilisation et soient incorporés dans une nouvelle armée polonaise destinée à combattre les Russes. La Suisse décida donc finalement de n'obliger personne à être acheminé vers la France. Et ceux qui s'opposaient à cette solution seraient dès lors acheminés directement vers la Pologne avec... les Russes internés en Suisse⁶¹.

La fin de la guerre marqua au sein du contingent d'internés polonais des divisions profondes entre ceux ayant embrasés le communisme, qui encourageaient le retour en Pologne, et ceux qui continuaient de s'opposer au bolchévisme. La chose s'avérait d'autant plus compliquée que le 6 juillet 1945, le nouveau gouvernement communiste polonais était officiellement reconnu par la Suisse.

Le gouvernement polonais en exil avait toujours reconnu le caractère polonais des soldats de la division Prugar internés en Suisse et s'étaient toujours engagés à payer plus tard le coût de l'internement. Mais à l'issue de la guerre, cette légation basée à Londres n'avait plus d'ouverture vers la nouvelle Pologne communiste, et donc plus de légitimité diplomatique.

En septembre 1944, les Français avaient accepté de reprendre les troupes qui avaient fait partie de leur armée mais pas de payer leur internement, qui s'élevait à près de 80 millions de francs.

Selon Liberek⁶², le général Prugar-Ketling était d'avis que tous ses hommes devaient rentrer en Pologne, car c'est là seulement qu'ils pouvaient efficacement travailler pour leur avenir, servir et rester fidèles à leur patrie. Parmi les commandants et chefs des différents secteurs des camps des soldats internés, il fut décidé à la majorité de rentrer au pays. Néanmoins, cette décision fut très mal prise par une grande partie des soldats et officiers, qui s'en désolidarisèrent et décidèrent de cesser de considérer le général Prugar-Ketling comme commandant de la division.

A fin 1945, il restait encore quelque 3500 internés polonais en Suisse, dont 1000 à 1500 qui désiraient rentrer au pays. Ces hommes étaient mis sous pression tant par le nouveau pouvoir communiste de la Pologne que par les autorités helvétiques qui voulaient à tout prix qu'ils partent. Ceux qui refusaient de partir étaient menacés de perdre très vite leur statut d'internés pour devenir des réfugiés civils. En outre, il était envisagé de supprimer le versement de leur solde à partir du 1^{er} janvier 2006.

Pour les étudiants des camps universitaires, la situation s'avérait différente: Ils perdirent leur statut d'internés militaires en juin 1946 pour devenir de simples étudiant autorisés à poursuivre leurs études et à passer leurs derniers examens. Ces étudiants continuèrent d'être logés dans les camps, désormais renommés camps universitaires, mais ne bénéficièrent plus de la solde militaire.

Un premier convoi pour la Pologne partit de Suisse le 22 novembre 1945 avec environ 800 internés à son bord. Un deuxième suivit le 13 décembre, puis d'autres tout au long des deux années suivantes.

Pour décrire ce retour des internés polonais au pays, Stanislas Liberek choisit dans son livre⁶³ de livrer la description qu'en a fait Ernest Thevoz, alors sergent-major de la

⁶¹ BONJOUR E., *op. cit.*, p. 62

⁶² LIBEREK S., *op. cit.*, p. 66

⁶³ LIBEREK S., *op. cit.*, p. 67-69

Gendarmerie de l'armée suisse et qui accompagna le premier contingent de 700 à 800 officiers et soldats polonais lors de son retour au pays par train. Si nous choisissons de retranscrire ce témoignage forcément subjectif ici, c'est qu'il nous apparaît comme exprimant de manière forte le côté « vécu » de ce retour et des multiples interrogations qui lui étaient associées:

« Lorsque survient l'ordre d'embarquement et de séparation, des groupes se forment, les officiers polonais et suisses échangent leurs dernières impressions. Parmi eux, le général Prugar-Ketling, calme et réfléchi, heureux de revoir bientôt son pays, ignorant que c'était pour mourir peu de temps après. Sur le quai de la gare, de nombreux ami des internés. L'heure est à la tristesse pour certains. Sur le convoi portant les emblèmes de la Croix-Rouge et de la Suisse apparaissent des drapeaux polonais, voire même un drapeau rouge portant la faucille, le marteau et l'étoile. L'émotion est grande, l'heure du départ approche. Dans un geste touchant, un représentant des rapatriés descend du train et, devant la foule pressée aux fenêtres du convoi, comme à celle qui lui fait face, adresse à la Suisse un dernier adieu. Puis c'est le départ, les mouchoirs qui s'agitent de part et d'autre et, pour certains, des yeux qui se mouillent.

Le voyage est long. Arrivés au « rideau de fer » - la frontière tchécoslovaque - le premier contact avec l'armée rouge crée une atmosphère gênante et peu courtoise. L'armée tchèque est invisible. Les soviétiques semblent arborer une attitude de conquérants. Enfin le convoi passe la frontière polonaise et stoppe au point terminus, la gare de Dzidzice, en Silésie. Le sous-officier suisse est surpris par l'accueil réservé à ces hommes qui devaient, croyait-on, retrouver une patrie libérée. Les représentants de l'armée polonaise semblaient absents. Aussitôt le convoi arrêté, un cordon de 24 Soviétiques entoure le train et fait face au service de sécurité suisse. Il est interdit de quitter les abords du train. Dans l'intervalle, la totalité des rapatriés est emmenée sous escorte soviétique à la gare, où un contrôle des plus sévères a lieu par les Russes. Ce contrôle terminé, la plupart des rapatriés sont ramenés vers le train sanitaire pour y passer la nuit.

Le lendemain, (j'appris) par un employé du chemin de fer que plusieurs Polonais avaient été retenus le soir précédent par les Soviétiques et reconnus par eux, sur dénonciation sans doute, comme étant des agents anticommunistes. Comme tels ils auraient été fusillés à l'aube, dans un ravin non loin du train.

(...) Nous emportons avec nous le souvenir des internés polonais que nous avons appris à mieux connaître et à aimer au cours des longues années d'internement, en raison même de nos relations de service. Souvenir plus triste encore de cette nuit passée en Silésie et de l'aube tragique qui devait suivre et où des hommes ont sans doute payé de leur vie le fait d'avoir affiché des sentiments autres que ceux qui les attendaient sur le sol natal ».

Finalement, sur l'ensemble des internés polonais de la Deuxième Guerre mondiale, quelque 9000 retournèrent en France, 2000 partirent pour la Pologne et 1000 restèrent en Suisse, où ils reconstruisirent leur vie. Quelques autres encore essaimèrent à travers le monde.

Conclusion

Deux considérations générales nous apparaissent importantes au moment de conclure cette étude consacrée aux internés militaires polonais en Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Tout d'abord, il convient de ne pas assimiler la situation et le sort des internés polonais en Suisse à ceux de l'ensemble des réfugiés de la Deuxième Guerre mondiale. Dans l'esprit des officiels (politiques comme militaires) et de la population civile, il est évident que les internés militaires polonais bénéficièrent à priori d'une considération différente et meilleure que d'autres réfugiés, en particulier les civils juifs. Parce qu'ils étaient considérés par une majorité de Suisses comme des soldats alliés libérateurs vis-à-vis de l'ogre nazi, parce que leur culture et en particulier leur religion chrétienne les rapprochait sur le plan « affectif » des Suisses, parce qu'enfin ils travaillèrent au service de la Suisse pendant la durée de leur internement.

Ainsi, la gestion de l'accueil des internés polonais, harmonieuse en dépit de quelques points plus sombres, ne saurait occulter une réalité moins rose par ailleurs de l'histoire du refuge en Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale; histoire ayant désormais fait dans sa globalité comme dans ses spécificités l'objet de nombreuses études.

J'en viendrai maintenant au deuxième point de cette conclusion, non sans lien avec le premier d'ailleurs.

Il est souvent admis que jusqu'aux années très récentes, l'histoire de la Suisse et des Suisses pendant la Deuxième Guerre mondiale fut presque exclusivement écrite par des historiens dits de gauche, et donc extrêmement critiques à l'égard de l'attitude des autorités.

Au cours de nos recherches, nous avons effectivement eu le sentiment que la situation des internés polonais, telle qu'elle était retranscrite au sein des études synthétiques réalisées par les historiens nationaux, ne correspondait pas toujours au sentiment qui se dégagait de la majorité des témoignages direct des ex-internés; témoignages très souvent positifs et reconnaissants à l'égard de la Suisse et, surtout, de sa population. C'est un point que nous désirions simplement mentionner, sans autre forme d'analyse, le cadre d'étude de la recherche présente se situant clairement sur un autre plan.

Bibliographie

Sources imprimées/Sources iconographiques/Sources audiovisuelles

(COLL), « Helvétie, terre d'accueil... Espoirs et vie quotidienne des internés polonais en Suisse 1940-1946 en images », Les Editions Noir sur Blanc, Montricher, 2000

LIBEREK S., « Témoignages – Les Polonais et leurs amis suisses au Pays romand 1939-1945 », Editions La Matze, Sion, 1978

RUCKI J., « Die Schweiz im Licht – Die Schweiz im Schatten », Brunner, Kriens, 1997

VETULANI E. A., « Polish internment camps in Switzerland 1941 », Studio Bellerive, Zürich, 2000 (Vidéo VHS/PAL de 65')

ZWIAZEK K., « Deuxième division polonaise de chasseurs : Trois ans de travail en Suisse (20 juin 1940-30 juin 1943) », Warszawa, 2000

ZWIAZEK K., « Deuxième division polonaise de chasseurs : Travail en Suisse (1^{er} juillet 1943-31 décembre 1943) », Warszawa,

ZWIAZEK K., « Deuxième division polonaise de chasseurs : Travail en Suisse (1^{er} janvier 1944-30 juin 1944) », Warszawa, 2000

Ouvrages et articles théoriques (généralités)

BONJOUR E., « Histoire de la neutralité suisse – Quatre siècles de politique extérieure fédérale », tome VI, A La Baconnière, Neuchâtel, 1970

GRIVAT O., « Internés en Suisse – 1939-1945 », Editions Ketty & Alexandre, Chapelle-sur-Moudon, 1995

LASSERRE A., « La Suisse des années sombres. Courants d'opinions pendant la Deuxième Guerre mondiale », Payot, Lausanne, 1989

LASSERRE A., « Frontières et camps – Le refuge en Suisse de 1933 à 1945 », Payot, Lausanne, 1995

LUDWIG C., « La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955 », E. Burkhardt, Bern, 1957

MYSYROWICZ L., FAVEZ J. C., *Refuge et représentation d'intérêts étrangers*, in « Revue d'histoire de la seconde guerre mondiale », 121/1981, pp. 109-120

Ouvrages et articles théoriques (sur les internés polonais)

BOREL D., « En juin 1940 la Suisse interne 44000 militaires étrangers le long du Jura », Denis Borel, Neuchâtel, 1990

HAUSER C., « Les réfugiés aux frontières jurassiennes (1940-1945) – Accueil et refoulement – Internement », Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation et le groupe historique du régiment d'infanterie 9, Saint-Imier, 1999

LESSERRE A., *Les Bourbakis de 1940. L'entrée des troupes franco-polonaises dans le Jura bernois et leur internement en Suisse (juin 1940)*, in « Actes de la Société jurassienne d'Emulation de 1940/41 », 2002, pp. 163-195

MULLIS R., FUHRER H. R., MILAK, « Die internierung polnischer soldaten in der Schweiz 1940-1945 », BBL/EDMZ, Bern, 2003

SKOWRONSKI S. de, « Les Polonais et l'Université de Fribourg – Le camp universitaire des internés pendant la Deuxième Guerre mondiale », Mémoire de licence de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, Fribourg, 1992

SPIRA H., *Flux et reflux des réfugiés le long de l'Arc jurassien et dans le canton de Neuchâtel (1939-1945)*, in « Revue historique neuchâteloise », 1998, pp. 25-35

WECK H. de, *Juin 1940 : Le 45^e corps d'armée français est interné en Suisse ; le gros passe par le Clos-du-Doubs*, in « Bulletin de la Société cantonale jurassienne des officiés », 15 – février 1999, pp. 45-57

Photographies tirées de: (COLL), « Helvétie, terre d'accueil... Espoirs et vie quotidienne des internés polonais en Suisse 1940-1946 en images », Les Editions Noir sur Blanc, Montricher, 2000





